



Texte

ECONOMIE vendredi 24 décembre 2010

Le 2e pilier achève un exercice équilibré, mais sans surplus

Philippe Gummy

Ni la Grande Dépression ni les guerres n'ont coulé les marchés

Rendements nominaux d'une caisse investie à 25% en action, indice Pictet LPP 25 recalculé sur 110 ans

à	1900	1910	1920	1930	1940	1950	1960	1970	1980	1990	2000
1909	5,91%										
1919	4,55%	3,22%									
1929	5,18%	4,82%	6,46%								
1939	4,59%	4,15%	4,62%	2,81%							
1949	4,43%	4,06%	4,35%	3,31%	3,81%						
1959	4,76%	4,53%	4,86%	4,34%	5,11%	6,42%					
1969	4,83%	4,65%	4,94%	4,57%	5,16%	5,84%	5,25%				
1979	4,80%	4,65%	4,89%	4,58%	5,02%	5,43%	4,94%	4,63%			
1989	5,16%	5,07%	5,34%	5,15%	5,63%	6,09%	5,98%	6,34%	8,08%		
1999	5,49%	5,45%	5,73%	5,62%	6,10%	6,56%	6,60%	7,05%	8,29%	8,49%	
2009	5,23%	5,16%	5,38%	5,24%	5,60%	5,90%	5,79%	5,93%	6,37%	5,52%	2,62%

SOURCE RUMMO

Retraites La grande majorité des caisses de pension de droit privé devrait pouvoir verser aisément la rémunération obligatoire de 2%. Mais la reconstitution des réserves tarde

Les errances des marchés financiers ont donné des sueurs froides aux gérants de fonds de pension cette année. Et pourtant, malgré les soubresauts qui ont pris parfois l'allure de montagnes russes, l'exercice se solde par une performance positive pour la grande majorité des institutions de prévoyance privées helvétiques. Qui n'auront donc pas à puiser dans leurs réserves pour verser les 2% de rémunération minimale légale imposée par le Conseil fédéral cette année, estiment les experts interrogés par Le Temps.

L'indice Pictet LPP 25, simulant une caisse de retraite considérée comme prudente et donc dotée de 25% d'actions seulement, n'affiche qu'une performance de 1,8% actuellement, mais ce taux est une moyenne – qui ne reflète donc pas la situation spécifique de chaque caisse – et il était encore de plus de 3% à la fin octobre. A quatre séances de la clôture annuelle, si l'indice SMI des valeurs vedettes est quasiment au même niveau qu'au début janvier, Wall Street et Londres ont bondi de plus de 11%.

Contexte défavorable

«L'exercice a été correct pour le 2e pilier», résume Olivier Ferrari, conseiller en fonds de pension et fondateur de la société Coninco à Vevey. Honorable, mais insuffisant pour renflouer des réserves, que la crise de 2008-09 avait réduites à néant et qui sont néanmoins vitales pour faire face aux prochaines turbulences, inexorables à terme. Résultat, la grande majorité des caisses travaillent aujourd'hui comme l'acrobate sans filet. Dans un contexte de taux si bas qu'il devient de plus en plus difficile de dégager un rendement consistant avec des placements sans risques. Là-dessus, l'allongement de l'espérance de vie ne fait que compliquer la situation.

Si l'on ajoute que les bourses ont globalement du surplace depuis dix ans, le contexte incite donc à la plus grande prudence. Et, souvent, à la révision à la baisse des promesses faites par les caisses. Interrogé directement sur une mesure très concrète, le peuple suisse a refusé tout net en mars dernier l'abaissement généralisé du taux de conversion, qui aurait réduit le montant des rentes versées aux cotisants actuels. Mais l'incertitude quant au financement futur des rentes demeure.

Les solutions sont peu nombreuses. L'une d'elles passe invariablement par l'abaissement du taux dit technique, soit le ratio qui permet à l'institution de garantir les rentes des retraités actuels [non modifiables] ainsi que les engagements à venir pour les cotisants. Fixé à 4% ou plus dans l'énorme majorité des caisses jusqu'aux débuts de la décennie 2000, ce taux a aujourd'hui été ramené à 3,51% en moyenne, selon les calculs de Swisscanto, la société de gestion d'actifs des banques cantonales. Certaines sont descendues à 3%, d'autres – plus nombreuses – à 3,5%. Et le débat est en cours actuellement dans un bon nombre de celles qui sont restées à 4%. Concrètement, l'abaissement de ce taux a pour impact de diminuer les rentes futures des assurés encore actifs, et donc de permettre à la caisse d'assurer son équilibre avec une performance moindre.

Abaisser le taux technique?

Vu la situation actuelle des marchés, «je recommande une telle disposition, dans la mesure des possibilités financière», avance Othmar Simeon, directeur du conseil en prévoyance professionnelle chez Swisscanto. Reste que la méthode ne constitue de loin pas la panacée puisqu'elle nécessite le provisionnement de fonds parfois importants pour garantir les versements dus aux assurés déjà à la retraite. «Elle peut même faire passer la caisse en situation de sous-couverture», note André Reuse, de LPP Gestion à Genève. Qui poursuit: «Tout dépend en fait de la structure de la caisse en question. Une institution sans retraités peut prendre ce type de mesure sans problème, cela ne lui coûte rien. Mais, avec 50% d'actifs et 50% de rentiers, l'ardoise devient très salée.»

Il en découle que «ce type de décision doit en principe intervenir en phase de haute conjoncture», poursuit Jacques Grivel, de la société de conseils Fundo, à Lausanne. Ce spécialiste n'est pas fondamentalement opposé à un abaissement à 3,5% selon les cas de figure, car le rendement initialement recherché de 4% visait à compenser une inflation de 2% et des salaires en hausse de 2% par an, des progressions qui ne sont plus d'actualité. «Il n'en reste pas moins que les effets ne se déploient que sur le long terme. Et vouloir mettre le taux technique au-dessous de 3%, comme le préconisent certains, constitue une énorme hérésie, car à long terme les marchés permettent de faire mieux que cela», conclut-il.